



**inter invest**  
entre nous, c'est Vous

*Mon PER*

# Horizon

Ma retraite a de l'avenir



**Challenges**  
Meilleurs PER



**Tout sur  
mes finances**  
Top PER



**Good value  
for money**  
Sélection Premium



**Les dossiers  
de l'Épargne**  
Label d'Excellence



**Le Revenu**  
Trophée d'Or

# Il est temps d'agir pour ma retraite



77%

des Français sont inquiets pour leur retraite <sup>1</sup>

-30% à -50%

de revenus à la retraite <sup>2</sup>

67 ans

pour recevoir sa pension de retraite à taux plein  
(pour les cotisants qui n'auront pas tous les trimestres requis)

85 ans

une espérance de vie en hausse à intégrer dans sa  
stratégie de préparation à la retraite <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Etude Opinion Way et Inter Invest réalisée en ligne auprès de 1003 personnes du 13 au 15 septembre 2023

<sup>2</sup> Rapport annuel du COR juin 2023 page 7

<sup>3</sup> Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.  
85 ans d'espérance de vie pour les femmes et 79 ans pour les hommes en 2021

# Un univers 100% ETF pour sécuriser ma retraite

Je délègue la gestion à l'équipe d'experts Inter Invest qui sécurise mon épargne au fur et à mesure de l'approche de ma retraite. La désensibilisation progressive au risque

est réalisée conformément à la loi Pacte. Spécificité de *Mon PER*, Inter Invest a choisi un univers 100% ETF pour un large choix d'investissement et des frais réduits.

## Les profils



### ETF Prudent

*Je souhaite sécuriser mon épargne avec un risque modéré.*



### ETF équilibré

*Je recherche le juste milieu entre sécurité et rendement.*



### ETF dynamique

*J'accepte plus de risques pour améliorer les perspectives de rendement.*

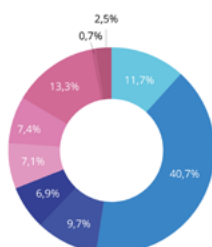
## Les atouts des ETF

Les Exchange Traded Fund (ETF) ou « trackers », sont des fonds indiciels qui cherchent à suivre le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice de marché, qui peut être un indice action (comme le CAC 40), un indice obligataire, ou un indice sectoriel (l'énergie par exemple).

- **Un large choix d'investissement** : titres français ou étrangers, représentatifs d'un marché, d'un secteur d'activité ou d'une stratégie d'investissement.
- **Une cotation en continu** pour acheter ou vendre à tout moment, contrairement aux fonds classiques.
- **Des frais moins élevés** que ceux des fonds actions traditionnels, pour plus de performance.

# Performances et composition des portefeuilles

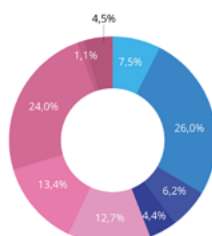
au 31 octobre 2024 <sup>1</sup>



**12,6%**  
du 30/12/22 au 31/10/24

ETF Prudent

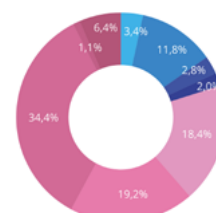
4% de Fonds Article 9 SFDR<sup>2</sup>  
84% de Fonds Article 8 SFDR  
dont 6 ETF labellisés  
au 31/10/24



**19,2%**  
du 30/12/22 au 31/10/24

ETF Equilibré

4% de Fonds Article 9 SFDR  
76% de Fonds Article 8 SFDR  
dont 5 ETF labellisés  
au 31/10/24



**24,9%**  
du 30/12/22 au 31/10/24

ETF Dynamique

2% de Fonds Article 9 SFDR  
70% de Fonds Article 8 SFDR  
dont 5 ETF labellisés  
au 31/10/24

- Obligations moyen terme Euro
- Obligations vertes zone Euro
- Obligations High Yield Euro
- Dette émergente
- Actions zone Euro
- Actions USA
- Actions monde
- Actions ETI PME
- Actions monde digitalisation

## Exemples de sociétés de gestion sélectionnées :

Amundi, BlackRock, BNP Paribas Asset Management, UBS

## Je peux combiner mon offre avec la gestion libre Electron

- ✓ Gérer mon épargne de manière libre et autonome
- ✓ Accéder à plus de 1 000 supports d'investissement
- ✓ Modifier mon allocation à tout moment
- ✓ Bénéficier de la nouvelle offre à capital garanti à la retraite

<sup>(1)</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Performance nette hors fiscalité éventuelle et frais de tenue de compte (5€/mois), du 30/12/2022 au 31/10/2024. Ces performances incluent les éventuels revenus perçus des fonds sous-jacents qui en distribuent. Les performances sont issues des profils types d'Inter Invest. Les allocations et performances de vos profils peuvent être différents compte-tenu de fréquences et de dates de versements potentiellement différents des profils types. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne constituent, en aucun cas, une garantie future de performance ou de capital. Ces données sont susceptibles d'être revues dans le temps au regard de l'évolution des principaux facteurs macroéconomiques (croissance, emploi, inflation), des niveaux de valorisation et des risques de marché.

<sup>(2)</sup> Sustainable Finance Disclosure Regulation, le règlement SFDR s'intègre dans la réglementation de la finance durable et vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la Finance en Europe



# Plus de retraite et moins d'impôts !

Je peux déduire de mon revenu imposable tous les versements effectués sur *Mon PER* dans la limite de mon plafond d'épargne retraite. Cette déduction génère une économie d'impôts que je peux réinvestir.

✓ *Je suis salarié*

Jusqu'à 10% de mon revenu imposable dans la limite de **35 194€** (8 x 10% du PASS de l'année N-1= 8 X 4 399 €).

✓ *Je suis travailleur non salarié*

Jusqu'à 10% du bénéfice imposable jusqu'à 37 094€ plus 15% x 7 PASS (=45 191€), soit un total de **85 780€**.

## Bon à savoir

- Je peux cumuler mon plafond avec celui de mon conjoint.
- Je peux également bénéficier des reports de mes versements déductibles non utilisés sur les 3 années précédentes.

# Quelle sera mon économie d'impôts ?

L'impôt sur le revenu fonctionne par tranche. Plus mon revenu est important, plus ma tranche d'impôt est élevée. La déduction est d'abord appliquée sur la tranche la plus haute, intitulée Tranche Marginale d'Imposition (TMI).

## Je calcule le montant de ma déduction

Pour un versement de 10 000€

| Revenu imposable          | Taux marginal d'imposition | Economie d'impôts |
|---------------------------|----------------------------|-------------------|
| Jusqu'à 10 777€           | 0%                         | 0€                |
| Entre 10 778€ et 27 478€  | 11%                        | 1 100€            |
| Entre 27 479€ et 78 570€  | 30%                        | 3 000€            |
| Entre 78 571€ et 168 994€ | 41%                        | 4 100€            |
| Au-delà de 168 994€       | 45%                        | 4 500€            |

**Si mes revenus sont soumis au taux marginal d'imposition de 30%, je bénéficierai d'une diminution de mon impôt égale à 30% de mon versement.** Ma capacité d'épargne est ainsi accélérée et j'aurai réalisé des économies d'impôt. A la retraite, mes revenus devraient être inférieurs à ceux perçus aujourd'hui, donc à la sortie de *Mon PER* :

- Mon capital sera soumis à l'impôt sur le revenu à un taux d'imposition marginal inférieur à celui applicable lors de mes versements
- Mes intérêts seront soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30%

**Je peux choisir de ne pas déduire mes versements, si ma tranche d'imposition n'est pas élevée.**

Dans ce cas :

- La part de capital correspondant aux versements volontaires ne sera pas imposée
- La part de capital correspondant aux plus-values sera quant à elle imposée au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30%

# 100% digital



## Rapide

Je signe mon contrat en moins de 10 minutes



## Simple

Je gère tout depuis mon espace dédié en ligne



## Disponible

J'ai accès à mon portefeuille 24H/24

Tout est plus simple avec les services totalement digitalisés d'Inter Invest : modification d'allocation, choix des valeurs, transferts, consultation des comptes, opérations sur titre (OST), gestion des sorties...

# 100% flexible



## Je compose mon portefeuille sur mesure

Accessible dès 100€ par mois, *Mon PER* a la même souplesse qu'un compte-titres. Je peux combiner les modes de gestion.



## Je peux changer d'avis à tout moment

Je peux modifier à tout moment mon profil de risque, mes versements, mon allocation et mon mode de gestion et ma part de capital garanti à la retraite.



## À la retraite, ma sortie est libre !

Je peux percevoir mon épargne en versements programmés, en nombre illimité pour continuer à la faire fructifier. Si je choisis la rente, je perçois un montant mensuel, déterminé selon les tables de mortalité, pendant plusieurs années. Mon capital ne m'appartient alors plus.

## Déblocage avant ma retraite



**En cas d'accident de la vie <sup>1</sup>** : Mon capital est exonéré d'impôts sur les revenus et de prélèvements sociaux. En revanche les plus-values sont soumises aux prélèvements sociaux (17,2%).



**Pour l'achat de ma résidence principale** : dans ce cas, la fiscalité s'applique sur le capital et les plus-values.

<sup>1</sup> Invalidité (enfants et conjoint compris), décès de mon conjoint, expiration des droits à l'assurance chômage ou cessation de mon mandat social pendant au moins 2 ans, liquidation judiciaire, surendettement.

# Modalités

## Ouverture de compte

- 1 000€ minimum en versement exceptionnel
- 100 € minimum par mois en versements programmés
- Sans limite d'âge

### La recommandation de Mon PER

## Versements

### Programmés

- Au choix : mois (100€), trimestre (300€), semestre (600€)

et/ou

### Exceptionnels

100€ minimum quand je le souhaite

*Allocation libre dans le respect du montant minimum par support*

### Gestion pilotée

minimum 30€ par module

## Sortie libre

### Sortie en capital programmée :

- flexibilité sur la période (mois/trimestre/an)
- nombre de fractionnements illimité
- modifiable à tout moment
- sans limite d'âge

### Sortie en capital unique

Et/ou sortie en rente

*Transfert facilité*

Inter Invest s'occupe de tout (démarches 100% digitales) et prend en charge les frais de transfert éventuels (dans la limite de 1%).



# Frais

## Gestion pilotée

| Produit        | Sous-jacent                       | Frais de Tenue de Compte Conservation |        | Frais de gestion |                        |
|----------------|-----------------------------------|---------------------------------------|--------|------------------|------------------------|
|                |                                   | Fixe                                  | Annuel | Fixe             | Variable               |
| <i>Horizon</i> | ETF Prudent, Equilibré, Dynamique | 5€/mois                               | 0,60%  | 0,30%            | 10% HWM <sup>(1)</sup> |

## 100% Clean share

Contrairement à la grande majorité des PER assurantiels, Inter Invest ne perçoit aucune rétrocession des sociétés de gestion partenaires en gestion pilotée, pour une sélection objective des fonds. En outre, les frais sont transparents et sans surprise dès la souscription.

## Commissions de performance

En contrepartie des frais de gestion fixes limités, Inter Invest perçoit des commissions variables complémentaires, sur la méthode du High-Water Mark (HWM), pour un parfait alignement avec mes intérêts. La méthode du High-Water Mark consiste à percevoir une rémunération variable uniquement dans le cas où la performance de Mon PER dépasse son plus haut niveau enregistré par le passé, sur la surperformance alors constatée.

<sup>1</sup> High-Water Mark (HWM)

# La fiscalité du PER

| Fiscalité  | Versements volontaires déductibles   | Versements volontaires non déductibles  |
|--|--|---|
| Sortie en capital  | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Capital</b> : imposition au barème de l'IR<sup>(1)</sup> sans abattement de 10% et exonération de PS<sup>(2)</sup></li><li>• <b>Intérêts</b> : imposition au PFU<sup>(3)</sup> de 30%</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Capital</b> : exonération d'IR<sup>(1)</sup> et de PS<sup>(2)</sup></li><li>• <b>Intérêts</b> : imposition au PFU<sup>(3)</sup> de 30%</li></ul> |
| A la sortie en rente                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>• Barème de l'IR<sup>(1)</sup> après abattement de 10%</li><li>• PS<sup>(2)</sup> de 17,2% sur une fraction de la rente</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Barème de l'IR<sup>(1)</sup> après abattement variable selon l'âge</li><li>• PS<sup>(2)</sup> de 17,2% sur une fraction de la rente</li></ul>       |
| Déblocage anticipé pour l'achat de la résidence principale | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Capital</b> : barème de l'IR<sup>(1)</sup> sans abattement de 10%</li><li>• <b>Intérêts</b> : imposition au PFU<sup>(3)</sup> de 30%</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Capital</b> : exonération d'IR<sup>(1)</sup></li><li>• <b>Intérêts</b> : imposition au PFU<sup>(3)</sup> de 30%</li></ul>                        |
| Autres cas de déblocage anticipé                           | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Capital</b> : exonération d'IR<sup>(1)</sup> et de PS<sup>(2)</sup></li><li>• <b>Intérêts</b> : exonération d'IR<sup>(1)</sup>, PS<sup>(2)</sup> dus de 17,2%</li></ul>                         |   |

## Transmission

- En cas de décès le plan est clôturé, l'épargne est intégrée dans l'actif successoral et par conséquent soumise aux droits de succession (hors rente).

A noter : Le décès purge les plus-values latentes, les ayants-droits n'ont aucune imposition à régler sur celles-ci (ni impôt sur le revenu ni prélèvements sociaux).

<sup>1</sup> Impôt sur le revenu

<sup>2</sup> Prélèvements Sociaux

<sup>3</sup> Prélèvement Forfaitaire Unique : 30% dont 12,8% d'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux

# Entre nous, c'est Vous

Inter Invest est un groupe indépendant, spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution d'une gamme de solutions d'investissement innovantes.

Depuis plus de 30 ans, notre Groupe propose une gamme diversifiée et complémentaire de solutions

d'investissement conçues par nos experts, pour vous accompagner sur vos différentes problématiques patrimoniales : financement de projets Outre-mer, capital investissement, immobilier nue-propriété et épargne retraite.



**+110 M€**

de chiffre d'affaires



**+250**

collaborateurs



**+ 68 000**

clients nous font confiance



**+1 200**

partenaires actifs



**inter invest**  
outre-mer

Financement de projets  
Outre-mer

**ELEVATION**  
Capital Partners

Structuration & gestion de  
fonds de capital investissement



**inter invest**  
immobilier

Structuration & commercialisation  
de programmes en nue-propriété

## Un PER sur-mesure conçu par nos experts



**inter invest**  
entre nous, c'est Vous

Inter Invest met au cœur de sa stratégie la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur sur ses différents secteurs d'activité.

Toutes nos équipes informatique, service client, business développement et marketing ont été mobilisées pour concevoir *Mon PER* de A à Z : un

Plan Epargne Retraite sur-mesure et souple pour répondre à vos préoccupations. L'internalisation de l'ensemble de nos métiers et de notre système d'information permet de vous offrir plus de liberté et de réactivité pour assurer un suivi optimal de votre PER grâce à votre espace en ligne.

**Mon PER est un produit d'investissement qui présente un risque de perte en capital. Les sommes investies dans Mon PER sont bloquées jusqu'à l'âge légal de la retraite, sauf cas de déblocages anticipés prévus par la loi.**

**Pour en savoir plus, veuillez consulter la Convention de compte Mon PER.**

Inter Invest est agréée par l'ACPR en qualité de :

- Gestionnaire de portefeuille pour Compte de Tiers
  - Teneur de Compte Conservation
  - Entreprise d'investissement
- Code interbancaire (CIB) 16758



**www.inter-invest.fr**  
**Tél. 01 56 62 00 55**  
**21, rue Fortuny 75017 Paris**

Inter Invest SA au capital de 10 000 200 €  
Siège : 21, rue Fortuny 75017 Paris  
Immatriculation au RCS de Paris : B 383 848 660  
N° SIRET : 383 848 660 00 122  
Code APE : 6499Z

